

Compte rendu de séance

Séance du 28 mars 2018

L' an 2018 et le 28 mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mme JACQUIN Angélique, MM : CANTIN Jeannick, ROUSSIASSE André, BERSON Christophe, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain , ROUSSIASSE Robert

Excusé(s) : Mme Virginie BOUCHENOIRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 7

Membres du CCAS présent : MM. Guy JAMERON, Christophe BERSON, Jean-Christophe ROUXEL, Mme Christine ROUSSIASSE, Mme Angélique JACQUIN

Excusé(s) : Mr Jean-Pierre ROUSSIASSE, Mme Virginie BOUCHENOIRE

Nombre de membres

- Afférents au CCAS : 7
- Présents : 5

Date de la convocation : 22/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 30/03/2018

et publication ou notification
du : 30/03/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote du budget Commune et CCAS
- Délibération imputation budgétaire
- Délibération taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
- Délibération «Fonds de concours 2018 » - Modification
- Délibération « somme alloué pour le feux d'artifice »
- Délibération « guirlandes »
- Délibération « bardage bois salle des fêtes »
- Statue église – inauguration
- Cérémonie du 1er avril
- Situation du jeu « la lande Cash »
- Situation stage de secourisme PSC1
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal a une pensée pour les personnes décédées lors de l'attentat de Trèbes.

1 – Vote du compte de gestion 2017 de la commune – réf. : 2018/11

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2 – Vote du compte de gestion 2017 du CCAS – réf. : 2018/12

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3 – Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat de la commune - réf. : 2018/13

Report de l'excédent de fonctionnement 2016 : 57 822,11 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 42 181,57 €

Soit au total : 100 003,68 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2017 pour budget primitif 2018 au compte 002 de : 60 003,68 €

Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement de 2017 pour budget primitif 2018 de : 40 000 €

Report Excédent d'investissement 2016 : 106 205,45 €

Excédent d'investissement 2017 : 15 409,08 €

Soit au total de : 121 614,48 €

Report d'excédent d'investissement de 2017 pour budget primitif 2018 au compte 001 : 121 614,48 €

4 – Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat du CCAS - réf. : 2018/14

Report de l'Excédent de fonctionnement 2016 : 475,60 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 2660,75 €

Soit au total : 3136,35€

Report en excédent de fonctionnement de 2017 pour le budget primitif 2018 au compte 002 : 3136,35€

Report excédent d'investissement 2016 : 17 002,08 €

Déficit d'investissement 2017 : -3 164,79 €

Soit au total de : 13 837,29 €

Report d'excédent d'investissement de 2017 pour le budget primitif 2018 au compte 001 : 13 837,29 €

5 – Vote du budget Primitif 2018 de la commune- réf. : 2018/15

Après s'être fait présenté le budget primitif 2018 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2018 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 160 003,68 € après affectations de résultats 2017.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 195 111,53 € après affectations des résultats 2017.

6 – Vote du budget primitif 2018 du CCAS - réf. : 2018/16

Après s'être fait présenté le budget primitif 2018 du CCAS, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2018 pour le CCAS

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 10 636,35 € après affectations de résultats 2017.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 13 837,29 € après affectations des résultats 2017.

7 – Durée d'amortissement des subventions d'équipement - réf. : 2018/17

Annule et remplace la délibération 2018/8 du 08/02/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut modifier la délibération 2018/8 au vu des éléments apportés par la perceptrice le 22 mars 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération sur la durée des amortissements des subventions d'équipement.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de :

- a) Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c) ;
- b) Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...)

De plus, les frais d'études, qui ne sont pas suivis de réalisation, doivent être amortis sur une période qui ne peut pas dépasser cinq ans. Par ailleurs, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les frais d'études non suivis de la réalisation d'une immobilisation sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire (débit du compte 193 et crédit du compte 2031) au vu d'un certificat administratif attestant que l'immobilisation n'est pas réalisée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'amortir les subventions d'équipements comme suit :

- Pour les biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c), **l'amortissement sera sur un an** ;
- Pour les biens immobiliers ou des installations, **l'amortissement sera de trente ans** ;
- Pour des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...), **l'amortissement sera sur quarante ans** ;
- Pour les frais d'études qui ne sont pas suivis de réalisation, certificat administratif
- Autorise Mr le Maire à signer tout document concernant ce dossier et à prévoir les crédits budgétaires correspondants.

8 – Vote de la fiscalité directe locale 2018 - réf. : 2018/18

Délibération de fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit, en décidant de maintenir les taux d'imposition de l'année 2017 :

- Taxe d'habitation 10,11%
- Taxe foncière bâtie 16,99%
- Taxe foncière non bâtie 35,29%

9 – Fonds de concours 2018 "travaux sur espaces publics" – réf. : 2018/19

Annule et remplace la délibération 2018/6 du 08/02/2018

Vu la délibération 2017-175 DC du 22 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire portant sur la mise en place des fonds de concours pour financer les projets d'investissement selon les thématiques définies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours,

- Considérant que la commune de la lande Chasles souhaite réaliser les travaux de voiries sur la VC la Périnière et chemin du bois de la Périnière, et que, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

- Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de 5 260,08 € en vue de participer au financement des travaux de voiries sur la VC la Périnière et chemin du bois de la Périnière

- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire, ou l'un des autres adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours.

10 – Somme allouée au feu d'artifice réf. : 2018/20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un montant pour la réalisation du feu d'artifices 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Allouer un montant de 1 491,75 € soit 65% du montant initial de 2 295 € TTC, en faveur du feu d'artifices 2018 ;
- Autorise le Maire à signer les documents à ce sujet.

11 – Guirlande de Noël – réf. : 2018/21

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer 5 dernières guirlandes de Noël et que l'entreprise reprenne 5 décors défectueux.

Il a été présenté deux devis :

- Cashlighting, le montant du devis est de 465 € HT soit 558 € TTC
- Pyroconcept, le montant du devis est de 645 € HT soit 774 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de Cashlighting,
- d'autoriser le maire à signer tout document concernant ce dossier et à prévoir les crédits budgétaires

12 – Bardage bois de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal qu'il avait été dit de s'informer pour rénover le bardages bois de la salle des fêtes.

Il a été présenté trois devis, pour travaux de lasure sur le bardage extérieur de la salle des fêtes :

- EURL Douaire Ludovic, le montant du devis est de 9 050 € HT soit 10 860 € TTC,
- Jean-Claude RIQUIN, le montant du devis est de 9 639 € HT soit 11 566,80 € TTC,
- Chasle – Bosteau, le montant du devis est de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC

Au vu des devis, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

13 – Statue église - inauguration

Les statues de l'église sont en restauration par Mme Michelle B.

Un grand merci à Mme Michelle B. pour ce travail bénévole au service de La Lande Chasles.

L'ensemble des restaurations sera terminé avant le 24 juin 2018.

La bénédiction par le prêtre de Longué-Jumelles de la statue de Saint Jean, offerte par Monsieur le Maire, aura lieu le 24 juin 2018 à 12h15, Les habitants sont invités à être présent.

14 – Cérémonie du 1er avril 2018

Les habitants sont invités à se retrouver le dimanche 1er avril devant la Mairie de La Lande Chasles, à 15h45.

L'amicale des anciens marins du TCD Orage, association créée sur la commune le 29 juin 2017 et qui compte + de 100 membres à ce jour, offre à la commune le mat de pavillon de ce bâtiment de la Marine Nationale, désarmé en juin 2007. Cette cérémonie sera présidée par le commandant de la Marine de Nantes-Saint-Nazaire et région Pays de Loire. Un verre de l'amitié clôturera la journée à la salle communale, avec exposition sur le TCD Orage. De nombreux anciens marins ayant servi à bord, de tous grades et de tous âges, de 1967 à 2007 seront présents pour cette occasion.

En savoir plus <http://tcdorage.free.fr>

15 – Situation du jeu « La lande Cash »

Après une semaine, il y a 16 jeux qui ont été vendus. Une nouvelle série de 20 jeux vont être proposés dès la semaine prochaine. Les personnes intéressées sont invitées à réserver leur jeu en mairie, le mercredi ou le jeudi matin, en se déplaçant ou par mail. La vente est effectuée par le comité des fêtes.

En savoir plus : <http://lalandecash.free.fr>

16 – Situation stage de secourisme PSC1

Il reste 5 places pour le 21 avril 2018

Il reste 9 places pour le 12 mai 2018

Inscription en mairie. Ce stage est pris en charge par la commune à 100% pour les habitants de La Lande Chasles. Pour les personnes extérieures, il est demandé une participation de 50 euros pour un stage initial, et 30 euros pour un rappel.

17 - Questions diverses :

Chasse aux œufs :

Rendez-vous sur l'air de pique nique le lundi 2 avril à 11h. Tous les enfants de la commune et leurs parents sont invités.

Conciliateur de justice :

Réunion de l'association des conciliateurs de justices le mercredi 4 avril 2018 à Longué-Jumelles.

5 avril 2018. :

Réunion PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) à Longué-Jumelles pour les agriculteurs concernés de 10h à 12h30. Informations en mairie.

Logement Mairie

Ce dernier se libère pour le 1er juillet 2018.

Financement participatif :

Le lancement du financement participatif « pour des jeux sur l'aire de pique nique » commencera le 04 avril 2018 jusqu'au 4 juin 2018, La participation minimum est de 10 €. Le lien sur internet sera indiqué sur le site internet de la commune ou la page Facebook. Objectif : 2 000 euros. En contrepartie, un magnet et un autocollant seront offerts à tous les participants, et leurs noms seront inscrits sur une plaque disposée sur l'aire de pique-nique.

Prochaine réunion de Conseil Municipal est le 02 mai 2018 à 20h.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 29/03/2018
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL